

Vers la fin d'une année et le début d'une autre

(par Michel Picard - président APPA)

L'année 2016 tire déjà à sa fin et je ne sais trop si je dois écrire « Ouf ! » ou « Enfin... », car ça en fût toute une : fin de la négociation de la convention collective et signature de cette dernière qui s'est étirée dans le temps ; consultation sur la « Politique sur la qualité des services de garde » (comme si la qualité ne s'y trouvait pas déjà) ; plans d'effectifs du printemps où on retrouvait une fois de plus beaucoup (trop) de coupures chez le personnel de soutien ; rentrée scolaire mouvementée avec moins de personnel au 3737 et à l'annexe Rachel à la suite de l'adoption des plans d'effectifs ; qualité de l'air dans les édifices ; écoles en surpopulation ; journées de réflexion commune sur l'avenir de l'école à la CSDM qui ont débouché sur onze propositions consensuelles ; etc.

J'imagine aisément que vous avez vécu une année similaire de votre côté et que vous aussi n'êtes pas fâchés de tirer bientôt un trait sur 2016. Une fois cette dernière derrière nous, il ne nous reste qu'à nous souhaiter que

2017 soit plus agréable. Mes souhaits? Que le ministère reconnaisse la particularité de notre commission scolaire et en assure un financement adéquat qui nous permettra de remplir notre mission éducative auprès des jeunes et adultes qui nous sont confiés. Que les années de vaches maigres soient derrière nous et qu'en lieu et place d'abolitions, nous ne parlions que de créations et d'ajouts de postes. Que le personnel retrouve sa fierté et le plaisir de travailler pour la plus grande commission scolaire francophone d'Amérique. Que les prochaines assemblées se fassent avec quorum ou, mieux, en « salles combles ».

En fait, je nous souhaite à tous une belle et bonne année 2017 qui sera à la hauteur de nos désirs et aspirations, empreinte de santé et de bonheurs, petits et grands, entourés

de nos proches et de nos familles ! Au plaisir de vous retrouver en janvier prochain!



Erratum – Journal Ensemble du début septembre 2016

Lors de la publication du journal Ensemble, édition du début septembre 2016, à la dernière page, dans l'article Période d'adaptation, le premier paragraphe devrait se lire comme suit:

*« En tout temps, pendant la période d'adaptation de cinquante (50) jours de travail effectif qui suit toute **promotion ou mutation impliquant un changement de corps d'emploi** dans un poste définitivement vacant ou nouvellement créé, si la commission scolaire détermine que la personne salariée ne s'acquitte pas convenablement de ses tâches, elle en avise le syndicat et retourne la personne salariée à son poste. »*

La partie indiquée en gras représente la correction du paragraphe qui nécessitait une correction. Nous nous excusons pour le désagrément.



Hausse du salaire minimum à 15\$/h

(par Richard Ledoux, membre du conseil syndical)

C'est à Seattle que le mouvement « \$15 Now! » a germé en 2012. Des villes d'importances, telles que New York, Los Angeles, Chicago, Portland et bien d'autres ont rapidement emboîté le pas. Le mouvement a par la suite traversé la frontière pour atteindre le Canada et s'est notamment bien développé à Toronto. Au Québec, divers organismes et associations se sont mobilisés autour de cette cause.

Ici comme ailleurs dans le monde, ces travailleurs pauvres, c'est-à-dire ceux et celles qui demeurent sous le seuil de faible revenu malgré un emploi de 40 h/semaine, sont fortement représentés par les femmes. Et ce sont pour ces personnes que les inégalités sociales et économiques se creusent de plus en plus. Des besoins de base sont indéfiniment reportés au « lendemain » par les ménages œuvrant au salaire minimum, ce qui est inadmissible à notre époque comme conditions de vie, sans compter que cette précarité financière génère son lot d'anxiété, entraînant d'autres problématiques.



La recherche de solutions durables est primordiale pour lutter contre cette pauvreté des travailleurs et travailleuses. Parmi ces solutions, celle de la hausse du salaire minimum à 15 \$/h contribuerait efficacement à bonifier le faible niveau de vie des plus démunis.

Les organisations syndicales ont le devoir de conscientiser, mais également de mobiliser leurs membres afin de soutenir la cause pour la hausse du salaire minimum à 15 \$/h. Ce sont des choix de société qui auront des répercussions positives pour tous.

Formulaire de calcul des congés compensatoires



Commission
scolaire
de Montréal

Service des ressources humaines
Bureau des services au personnel non enseignant

Calcul congés compensatoires

Nom:						
Matricule:						
Date début congé				Date fin congé		
2010-07-01				2011-06-30		
Jour du congé					% du congé	
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	80%	
x						
Nombre de jours de congé fériés compris durant la période :					18	
Pourcentage salaire durant le congé :					80%	
Nombre de jours de congé fériés que l'employé a droit :					14,400	
Nombre de jours congé fériés pris durant la période :					12	
2010-07-01	2010-12-24	2010-12-28	2010-12-29	2010-12-30	2010-12-31	2011-01-04
2011-01-05	2011-01-06	2011-01-07	2011-04-22	2011-06-24		
Total des jours compensatoires à reprendre :					2,400	
Absences à être déclarées au motif 29 : par lieu de travail.					2,400	
La demande doit être faite chaque année						
Signature :					Date :	



Membres des comités APPA 2016-2017

COMITÉ COLLOQUE

Jean-Pierre Bourgault (responsable)
Jean De Grandpré
Monique Waszczuk
Richard Ledoux
Zoé Décarie
Rachel Demers
Louise Archambault
Marlène Tourville
Richard Gagnon
Nadia Audet (EMSB)
Paul Robichaud (EMSB)

COMITÉ PARITAIRE DE PERFECTIONNEMENT (CSDM)

Marlène Tourville (responsable)
Richard Ledoux
Patrick Bertrand
Alain Sauvé
Michel D'Amico (substitut)

COMITÉ SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Richard Gagnon (responsable)
Claudine Léveillé
Monique Waszczuk
Martin Renaud
Alain Sauvé
Nadia Audet (EMSB)
Paul Robichaud (EMSB)
Pina Santino (EMSB)

COMITÉ CCSEHDAA

Claudine Léveillé
Monique Waszczuk

COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE

Louise Archambault (responsable)
Esther Duchesneau
Élyse Favreault
Danièle Dunberry
Lucie Audette
Évelyne Guitta (EMSB)

COMITÉ DE LA VIE SYNDICALE

Louise Archambault (responsable)
Martin Renaud
Élyse Favreault
Richard Ledoux
Jean De Grandpré
Zoé Décarie
Paul Robichaud (EMSB)
Patrick Bertrand

COMITÉ JOURNAL

Louise Archambault (responsable)
Zoé Décarie
Richard Ledoux
Élyse Favreault

COMITÉ ÉDUCATION DU CCMM-CSN

Rachel Demers (responsable)
Claudine Léveillé
Patrick Bertrand
Évelyne Guitta (EMSB)

COMITÉ PARITAIRE CSST CSDM

Richard Gagnon (responsable)
Martin Renaud
Claudine Léveillé
Monique Waszczuk
Jean De Grandpré (substitut)

COMITÉ LGBT

Jean-Pierre Bourgault (responsable)
Michel D'Amico
Daniel Lévesque

COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Rachel Demers (responsable)
Chantal Beaubien
Zoé Décarie
Nadia Audet (EMSB)

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Ameel S. Yakub Begum
Gérard Chartrand
Jean-François Lambert



Le Conseil syndical APPA 2016-2019

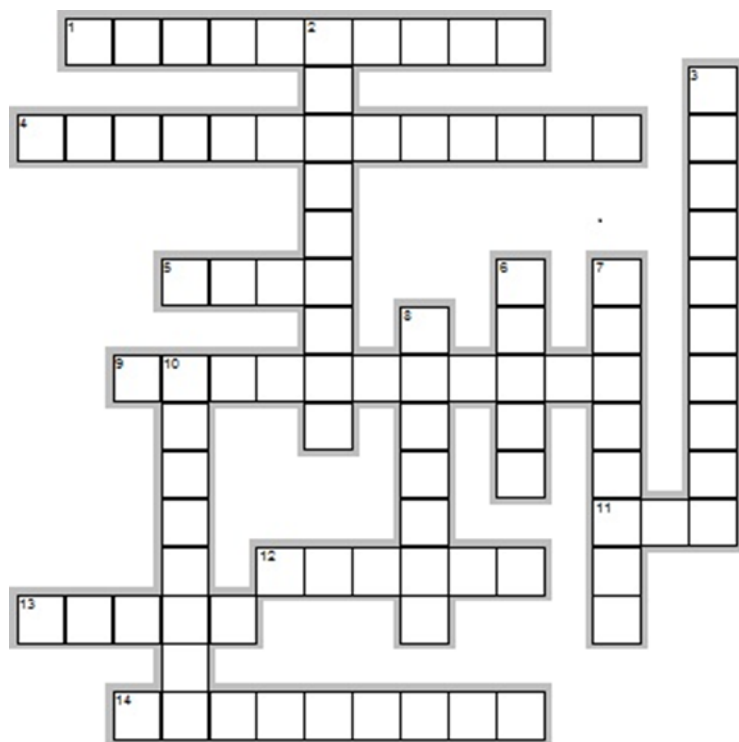
À l'arrière

Jean De Grandpré, Richard Ledoux,
Martin Renaud, Patrick Bertrand,
Zoé Décarie, Chantal Beaubien (élue au
comité des statuts et règlements),
Michel D'Amico, Paul Robichaud (EMSB),
Robert Plunkett (EMSB)

À l'avant

Élyse Favreault, Claudine Léveillé,
Lucie Audette, Monique Waszczuk,
Pina Santino (EMSB), Évelyne Guitta
(EMSB), Nadia Audet (EMSB)

Pause syndicale



Horizontalement

1. Sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle.
4. Rassemblement, défilé de personnes, organisé, en un lieu donné, sur la voie publique, ayant un caractère revendicatif ou symbolique.
5. Association professionnelle du personnel administratif
9. Ensemble des démarches entreprises pour conclure un accord, un traité, pour rechercher une solution à un problème social ou politique.
11. Confédération des syndicats nationaux.
12. Nombre minimum de membres qui doivent être représentés dans une assemblée pour que celle-ci puisse valablement délibérer et prendre une décision.
13. Donner son vote, son suffrage, dans une élection, dans une délibération.
14. Règlement d'un différend par un arbitre.

Verticalement

2. Contrat par lequel l'assureur s'engage à indemniser l'assuré, moyennant une prime ou une cotisation, de certains risques ou sinistres éventuels.
3. Accord, pacte, contrat entre deux ou plusieurs personnes physiques, morales, publiques.
6. Motif de plainte, reproche.
7. Association de personnes ayant pour but la protection d'intérêts communs, spécialement dans le domaine professionnel.
8. Toute somme versée en contrepartie d'un travail effectué par une personne, dans le cadre d'un contrat de travail.
10. Personne qui a le droit de participer à une élection.



Une carte cadeau de 25\$ sera tirée parmi les membres qui nous feront parvenir le mot croisé complété avec les bonnes réponses. Faites parvenir votre grille complétée à l'attention du Comité journal par courrier interne (390 845).

Les réponses doivent être reçues au plus tard le vendredi 27 janvier 2017. Bonne chance!



Une cause que nous avons à



Nous croyons que les impacts récurrents provoqués par les dernières coupures dans le réseau des services de garde doivent être annulés.

- 25 000 cartes postales signées ont été remises au premier ministre Philippe Couillard.
- Du 3 au 4 juin 2016, la CSN a tenu une vigile de 24 heures devant l'Assemblée nationale.
- Une manifestation a eu lieu le 3 décembre 2016 à Montréal et à Saint-Félicien.

UN RÉSEAU
QUI FAIT
grandir

À LA DÉFENSE DE NOS SERVICES
DE GARDE ÉDUCATIFS



ENSEMBLE!
Retrouvez-nous en ligne: www.appa.qc.ca
Opinion des lecteurs: ensemble@appa.qc.ca

